

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/05/2023 au 31/05/2023

N° Cesu employeur : X1079592090008
MONSIEUR THIBAUD BEROUD
 152 R DE RENNES
 75006 PARIS

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
 24 AV D ARES
 33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE					PART EMPLOYEUR				
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	150,92	x	2,900	%	=	4,37				
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	150,92	x	6,800	%	=	10,26				
MALADIE							153,61	x	13,000	% = 19,97
VIEILLESSE	153,61	x	7,300	%	=	11,21	153,61	x	10,450	% = 16,05
ALLOC. FAMILIALES							153,61	x	5,250	% = 8,06
ACCIDENT DU TRAVAIL							153,61	x	2,210	% = 3,39
FNAL							153,61	x	0,100	% = 0,15
CFP							153,61	x	0,550	% = 0,84
CSA							153,61	x	0,300	% = 0,46
CDS							153,61	x	0,016	% = 0,02
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	153,61	x	4,010	%	=	6,16	153,61	x	6,010	% = 9,23
IRCEM PREVOYANCE	153,61	x	1,040	%	=	1,60	153,61	x	2,150	% = 3,30
POLE EMPLOI							153,61	x	4,050	% = 6,22
TOTAL DES COTISATIONS						33,60				67,69

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : **124,37 €**

Net à payer avant impôt sur le revenu:
120,00 €

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	124,37 €	Net payé en euros	:	120,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	02/06/2023
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 4977535 enregistrée le 30/05/2023

Nombre d'heures travaillées:	4	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	153,61 €
		Assiette des cotisations	:	153,61 €